SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-six
Le 15 octobre
Le conseil municipal de la commune **de SAINT BEAUZIRE**
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Sous la présidence de Monsieur le Maire AUGERE Alain

Date de la convocation du conseil municipal : 8 octobre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs AUGERE Alain, FEVRIER Yann, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FIGUEREDO Gilles, GIRIN Séverine, GRENET Amélie, HEBRARD Jean Pierre, MIGNE Didier, PENAY Florence, PIRIN-BERTRAND Danielle, PREMEL Quentin, ROUGIER Mireille, ROUX Maryline, SOUBEYROUX Valérie, TEXIER Stéphanie.
Procuration : Messieurs DAUZAT Christian à HEBRARD Jean Pierre, GARCIA Christophe à SOUBEYROUX Valérie, PREMEL Quentin à PIRIN-BERTRAND Danielle
Secrétaire de séance : Monsieur FEVRIER Yann
Secrétaire administrative : Madame Sandrine LOPES

Par courrier en date du 1er octobre 2026, Madame la Préfète du Puy-de-Dôme a informé la collectivité de son acceptation, à cette même date, de la démission de M. Gérard CHAZELLE.
Mme Mireille ROUGIER, figurant en 16e position sur la liste des candidats aux élections municipales concernées, intègre en conséquence le conseil municipal, après avoir donné son accord.
Monsieur le Maire prend la parole pour adresser des remerciements à Gérard CHAZELLE, 1er adjoint démissionnaire.
« *Avant de poursuivre l'ordre du jour, je souhaite vous informer que Monsieur Gérard CHAZELLE a fait le choix de démissionner de ses fonctions de Premier adjoint et de conseiller municipal pour des raisons personnelles.*
Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tiens à le remercier sincèrement pour son engagement au service de notre commune durant ces premiers mois de mandat. Gérard s'est fortement investi dans ses responsabilités, notamment dans la préparation du budget primitif, élaboré en étroite collaboration avec notre secrétaire générale de mairie. Il a également réuni et animé la commission municipale des finances afin de travailler collectivement sur les orientations budgétaires de la commune.
Par ailleurs, il a représenté Saint-Beauzire au sein des nombreuses instances syndicales et intercommunales auxquelles il siégeait. Son départ nous conduira d'ailleurs à redéfinir, lors de ce conseil, les représentants titulaires et suppléants de la commune au sein de ces organismes.
Je souhaite saluer son sens du devoir, le travail accompli et le temps qu'il a consacré à l'intérêt général. Au nom de l'ensemble des élus municipaux, je lui adresse nos remerciements les plus chaleureux et lui souhaite pleine réussite dans ses projets personnels et futurs engagements. »

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2026.

M.HEBRARD souhaite prendre la parole pour informer le conseil municipal d'une erreur dans la formulation de la décision modificative n°2 votée lors du conseil du 10 septembre 2026.
« Vous expliquez l'oubli de l'intégration des Restes à Réaliser dans le budget 2026 par des travaux supplémentaires.
Je ne sais pas si cette rédaction est volontaire pour expliquer cet oubli. Les restes à réaliser ne sont en aucun cas des travaux supplémentaires, ce sont des dépenses liées aux travaux qui avaient été

voté lors des budgets des années précédentes et qui n'ont pas été réalisés en totalité ou en partie mais qui hypothèquent d'autant une partie des recettes d'investissement.
Le vote du budget d'investissement par opérations et non par masses pour aller plus vite- c'est le seul avantage que j'y vois- est souhaitable car y figurent obligatoirement les Restes à Réaliser des budgets précédents et ceci faciliterait d'autant la compréhension des élus. Il y a des modèles en mairie et je peux vous en fournir un.
Cas concret : les travaux en cours actuellement rue des Ouches à Puy Chany ont été voté – de mémoire- en 2024. La dépense correspondante à ces travaux doit donc apparaître en reste à réaliser au Budget 2026 puisqu'elle est engagée lors d'un budget précédent mais non réglée »

Monsieur le Maire prend note de la remarque et de la proposition de M. HEBRARD.

VOTE : - CONTRE : 4
- ABSTENTION : 0
- POUR : 15

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2026 est approuvé à la majorité.

ORDRE DU JOUR :

1- Démission et élection du 1er adjoint
2- Règlement intérieur du conseil municipal modification de l'article 28
3- Commissions municipales et réglementaires
4- Nombre de conseillers délégués
5- Délégations de fonctions aux conseillers délégués
6- Désignation des délégués EPF-SMAF suite à démission 1er adjoint
7- Désignation des membres de la CLECT suite à démission 1er adjoint
8- Désignation des délégués CNAS suite à démission 1er adjoint
9- Désignation des délégués SIAEP suite à démission 1er adjoint
10- Adhésion au service commun « Systèmes d'Information Numériques » de RLV
11- Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un titulaire momentanément absent
12- Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil, état civil, urbanisme de 33h à 35h hebdomadaire
13- Création du conseil municipal des jeunes
14- TE63 remplacement support dangereux parking gymnase
15- Vente parcelle AB 202
16- Prêt pour l'achat de matériel pour le service technique
17- Subvention FAFA pour les abris de touche
18- Questions diverses

Mme SOUBEYROUX intervient pour annoncer qu'elle répondra à la question diverse posée lors du dernier conseil municipal du 10 septembre 2026.

1– Démission et élection du 1er adjoint

Le 1er adjoint est démissionnaire au 1er octobre 2026 suite à la réception du courrier de la Préfète.

En application de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le conseil municipal peut expressément décider que le nouvel élu occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Il y a lieu d'élire un 1er adjoint du même sexe. M. FIGUEREDO est candidat. Le maire préside la séance et annonce l'élection. Les conseillers votent individuellement à bulletin secret pour le candidat proposé. Au premier tour, le candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Les résultats sont consignés au procès-verbal soit 15 pour, 3 blancs et 1 abstention.

2– Règlement intérieur du conseil municipal modification de l'article 28

Il est proposé de créer une sixième commission municipale intitulée « Sécurité, prévention, formation, inclusion et handicap », venant compléter les commissions municipales prévues à l'article 28 du règlement intérieur.

Commission N°6

Sécurité, Prevention, Formation, Inclusion et Handicap

Sécurité/Sureté : Vidéoprotection, prévenir les incivilités et situations à risques....

Prévention : PCS, DICRIM, anticiper les risques au quotidien....

Formation : Sensibilisation des agents, élus et les habitants aux bons réflexes en matière de sécurité, d'évacuation, de crise....

Inclusion : veiller à ce que chaque bâtiment et équipements de la commune deviennent accessibles à tous.

Handicap : porter une attention particulière y compris les enfants, les ainés, les personnes vulnérables ou isolées.

Améliorer le quotidien, le bien-être et la sécurité de tous les habitants de la commune.

Il y a lieu de modifier l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal.

ARTICLE 28 : COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMMISSIONS LÉGALES

Art. L. 2121-22 : Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les commissions municipales sont les suivantes :
- Finances
- Affaires scolaires, jeunesse et ainés

- Urbanisme et travaux
- Artisans, commerçants et professions libérales
- Agriculture, environnement et développement durable
- Sécurité, prévention, formation, inclusion et handicap

Elles sont constituées de membres du Conseil Municipal désignés par le Conseil Municipal.

Les commissions légales sont celles qui sont imposées réglementairement et dont la composition est fixée par les textes.

Ce sont :

- la Commission d'Appel d'Offres
- la Commission Communale des Impôts Directs
- le Centre Communal d'Actions Sociales

Pour les commissions d'appel d'offres et le CCAS, la représentation au plus fort reste est appliquée en la circonstance.

M. FEVRIER prend la parole pour annoncer que M. GARCIA n'est pas présent au conseil municipal. Il informe que le conseiller délégué à la sécurité, à la prévention, à la formation, à l'inclusion et au handicap a pris ses responsabilités en rejoignant, ce même soir, un groupe de travail sur la sécurité des communes initié par RLV.
M. GARCIA n'étant pas présent, il missionne M. FEVRIER pour donner lecture de la présentation de la nouvelle commission mise au vote.

« Bonsoir à toutes et à tous,
Je souhaite vous proposer la création d'une commission municipale « Sécurité, Prévention, Formation, Inclusion et Handicap ».
L'objectif n'est pas de créer une commission supplémentaire pour ajouter de la complexité, mais de regrouper autour d'un même fil conducteur des sujets qui concernent directement la vie quotidienne : le bien-être, la sécurité et la protection de tous nos habitants.
Cette commission aurait une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables : les enfants, les aînés, les personnes isolées et les personnes en situation de handicap.
Elle permettrait de travailler de manière collective sur des sujets très concrets : la sécurité et la tranquillité publique, la prévention des risques, la sécurité dans nos bâtiments et nos écoles, l'accessibilité, la gestion des situations de crise, la prévention auprès des habitants, la formation, mais aussi la protection face aux nouvelles formes de risques comme les fraudes ou la cybersécurité.
Aujourd'hui, ces sujets existent déjà, mais ils sont souvent traités séparément. L'intérêt de cette commission serait justement de les mettre en cohérence, d'éviter qu'un sujet reste sans suivi et de permettre aux élus qui le souhaitent d'y travailler collectivement.
Le travail a déjà commencé, le PCS a été élaboré, validé en conseil municipal et transmis à la préfecture.
Le projet vidéoprotection avance également, le diagnostic de sûreté a été réalisé avec le référent de la gendarmerie sur le Bourg et ses trois hameaux.
Des affiches de prévention « contre le démarchage à domicile » ont été diffusées sur PanneauPocket et des autocollantes sont disponibles gratuitement en mairie.
Cette commission ne viendrait pas empiéter sur les délégations existantes. Son rôle serait d'étudier, proposer, coordonner et suivre les actions, puis de présenter les dossiers au maire, au bureau municipal ou au conseil municipal lorsqu'une décision est nécessaire.
Pour moi, l'idée peut se résumer simplement : faire de Saint-Beauzire une commune plus sûre, plus préventive, plus accessible et plus inclusive, où chacun peut trouver sa place et se sentir protégé.
C'est dans cet esprit que je vous propose aujourd'hui la création de cette commission.
« La sécurité et l'inclusion ne concernent pas seulement quelques personnes : améliorer la vie des plus vulnérables, c'est améliorer la vie de tous. »

Il est proposé de passer au vote de la proposition de modification de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15
Voté à la majorité

3– Commissions municipales et réglementaires

Au vu de l'intégration d'une nouvelle élue issue de la majorité municipale, il est proposé de procéder à une modification de la composition des commissions municipales et des commissions réglementaires, afin de permettre son intégration au sein de celles-ci.

1ère commission : Mr FIGUEREDO Gilles aura pour mission d'animer la commission FINANCES
Président : AUGERE Alain
Vice-Président : FIGUEREDO Gilles
Membres de la commission finance : FIGUEREDO Gilles, SOUBEYROUX Valérie, ROUX Maryline, PREMEL Quentin, CHABRIER Michel, FEVRIER Yann, GRENET Amélie, ROUGIER Mireille, DAUZAT Christian, HEBRARD Jean Pierre

2ème commission : Mme SOUBEYROUX VALERIE aura pour mission d'animer la commission RH agents scolaires- AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE-AINES
Président : AUGERE Alain
Vice-Président : SOUBEYROUX Valérie
Membres de la commission affaires scolaires : TEXIER Stéphanie, GARCIA Christophe, PREMEL Quentin, MIGNE Didier, PENAY FLorence
CM DES JEUNES : CHASSIN Louan
Cette commission reste identique à celle votée lors du 2 avril 2026

3ème commission : Mr PREMEL QUENTIN aura pour mission d'animer la commission URBANISME-TRAVAUX
Président : AUGERE Alain
Vice-Président PREMEL Quentin
Membres de l'urbanisme travaux : FIGUEREDO Gilles, PIRIN -BERTRAND Danièle, CHASSIN Louan, GRENET Amélie, ROUGIER Mireille

4ème commission : Mme ROUX MARYLINE aura pour mission d'animer la commission ARTISANS- COMMERCE-PROFESSION LIBERALE SA – ASSOCIATION SPORTIVE
Président : AUGERE Alain
Vice- Président ROUX Maryline
Membres de la commission artisans – commerce -profession libérale – association sportive : GIRIN Séverine-FEVRIER Yann-TEXIER Stéphanie -SOUBEYROUX Valérie - FIGUEREDO Gilles, ROUGIER Mireille

5ème commission : Mr CHABRIER MICHEL aura pour mission d'animer la commission AGRICULTURE
Président : AUGERE ALAIN
Vice-Président CHABRIER MICHEL
Membres agriculture : FIGUEREDO Gilles-ROUGIER Mireille -GIRIN Séverine

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

Une 6ème commission « Sécurité, prévention, formation, inclusion et handicap » a été ajoutée au règlement intérieur du conseil municipal, il y a lieu de désigner les membres
Pour le compte de la liste « Agir avec vous et pour vous », qui se porte candidat comme membre de cette commission ? GRENET Amélie, TEXIER Stéphanie, ROUGIER Mireille, GARCIA Christophe, MIGNE Didier et CHABRIER Michel
Des candidats de la liste « L'expérience au service de Saint-Beauzire » souhaitent-ils intégrer cette commission ? **Pas de candidat** mais il sera demandé à M. DAUZAT s'il souhaite intégrer cette commission

6ème commission : Mr GARCIA Christophe aura pour mission d'animer la commission SÉCURITÉ, PRÉVENTION, FORMATION, INCLUSION et HANDICAP
Président : AUGERE Alain
Vice-Président GARCIA Christophe
Membres sécurité, prévention, formation, inclusion et handicap : GRENET Amélie, TEXIER Stéphanie, ROUGIER Mireille, GARCIA Christophe, MIGNE Didier et CHABRIER Michel

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
M. CHAZELLE Gérard sera remplacé par Mme ROUGIER Mireille

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

4– Nombre de conseillers délégués

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nommé 4 conseillers municipaux délégués et que ces quatre postes soient tenus par :

- Monsieur FIGUEREDO Gilles
- Madame CHASSIN Louan
- Monsieur GARCIA Christophe
- Madame GRENET Amélie

Il y a lieu de supprimer un conseiller délégué suite à la nomination de M. FIGUEREDO Gilles sur le poste de 1er adjoint.

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

5– Délégation de fonctions aux conseillers délégués

Mme CHASSIN Louan, a été désignée conseillère municipale déléguée à la communication et à la jeunesse. Il est proposé d'ajouter la délégation « évènementiel ».

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

6– Désignation des délégués EPF-SMAF suite à démission 1er adjoint

Le 1er adjoint étant démissionnaire, il y a lieu de désigner un membre titulaire à l'EPF-SMAF.
M. CHABRIER se porte candidat.

VOTE : - CONTRE : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

7-Désignation des membres de la CLECT suite à démission 1er adjoint

Le 1er adjoint étant démissionnaire, il y a lieu de désigner un membre titulaire à la CLECT.
M. FIGUEREDO Gilles se porte candidat.

VOTE : - ABSTENTION : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

8-Désignation des délégués CNAS suite à démission 1er adjoint

Le 1er adjoint étant démissionnaire, il y a lieu de désigner un membre suppléant au CNAS.
Mme CHASSIN Louan se porte candidate.

VOTE : - CONTRE : 1 (Mme FARGES)
- ABSTENTION : 3
- POUR : 15

Voté à la majorité

9-Désignation des délégués SIAEP suite à démission 1er adjoint

Le 1er adjoint étant démissionnaire, il y a lieu de désigner un membre suppléant au SIAEP. Il est proposé une nouvelle désignation des membres titulaires et un membre suppléant au SIAEP.
M. CHABRIER se porte candidat titulaire et M. PREMEL candidat suppléant.

VOTE : - CONTRE : 4
- POUR : 15

Voté à la majorité

10– Adhésion au service commun «Systèmes d'information Numériques » de RLV

La parole est laissée à ROUX Maryline

Objet du projet

À la suite des difficultés constatées sur le système informatique communal — pannes régulières, absence de suivi global et protection insuffisante — la commune a demandé à RLV de réaliser un audit de ses équipements et de ses différents sites.

Le service commun permettrait à la commune de s'appuyer sur une équipe informatique mutualisée pour assurer le suivi des équipements, l'assistance aux agents et la sécurisation du

système. M. Gaillard, représentant de RLV, présentera le dispositif et répondra aux questions des élus.

Périmètre proposé

Il est proposé de retenir comme périmètre :

• la mairie, les services techniques, l'école et la nouvelle cantine ;
• le suivi de 15 ordinateurs ;
• la gestion des accès Internet et des réseaux internes de ces quatre bâtiments ;
• l'administration et la sécurisation de quatre boîtes mail : maire, accueil, comptabilité et secrétariat général ;
• l'assistance aux agents ainsi que le conseil pour les futurs achats et projets informatiques.

La commune conservera la décision concernant ses investissements. L'achat ou le remplacement des ordinateurs, des imprimantes et des logiciels restera à sa charge. Le Wi-Fi, les serveurs, les sauvegardes et la téléphonie ne sont pas compris dans le montant.

Coût et mise en place

Le coût est fixé à 3 522 € pour la mise en place initiale, puis à 3 868 € par an. Si l'adhésion est approuvée, le déploiement se fera progressivement, avec un démarrage envisagé au cours du premier trimestre 2027.

Décision proposée au Conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal :

• d'approuver l'adhésion de la commune au service commun Systèmes d'Information Numériques de RLV, selon le périmètre indiqué ci-dessus ;
• d'approuver la convention correspondante ;
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Conformément à la convention « Systèmes d'informations numériques », la simulation retenue est :

- Gestion de la Mairie, des services techniques, de l'école, la cantine avec la messagerie

	Quantité	Matériel	Infra mutualisée	Mise en service	Maintenance	Administration
WAN	4	1 920 €	- €	1 024 €	- €	585 €
LAN	4	- €	- €	439 €	- €	292 €
Wifi	0	- €	- €	- €	- €	- €
Serveur	0	- €	- €	- €	- €	- €
Messagerie	1	30 €	- €	73 €	- €	146 €
Boite mail	4	- €	- €	37 €	504 €	146 €
PC	15	- €	- €	- €	- €	2 194 €
Téléphonie	0	- €	- €	- €	- €	- €
Direction et stratégie SI	0%	- €	- €	- €	- €	- €
Projet	0,00	- €	- €	- €	- €	- €
Total		1 950 €	- €	1 572 €	504 €	3 364 €
		Invest		3 522 €	Fonct	3 868 €

M. HEBRARD, ayant pris connaissance de l'audit réalisé par les services de RLV sur le matériel informatique, informe le conseil municipal qu'un ordinateur portable, vieux de 3 à 4 ans, ne figure pas dans cet état des lieux.
Il ajoute qu'il s'agit d'un ordinateur portable acheté pour les adjoints au maire.
Mme ROUX répond que l'audit a été réalisé par le service informatique de RLV en toute autonomie. Mme CHASSIN prend la parole pour dire qu'il s'agit peut-être de l'ordinateur portable qui sert de double écran sur le bureau du Maire.
M. HEBRARD affirme qu'un ordinateur a disparu et que, lorsque nous sommes en responsabilité, il faut suivre les différents équipements.
VOTE : - ABSTENTION : 1 (Mme PENAY)
- POUR : 18
Voté à la majorité

11- Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un titulaire absent pour maladie

Un agent polyvalent en restauration scolaire est absent pour congé maternité jusqu'au 6 juin 2027, il y a lieu de le remplacer selon les mêmes modalités soit 32/35ème.
Mme SOUBEYROUX précise que l'on a reçu 2 offres et un candidat a été retenu.
VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19
Voté à l'unanimité

12 – Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil, état civil, urbanisme de 33h à 35h hebdomadaire

L'agent en charge de l'accueil, de l'état civil et de l'urbanisme exerce actuellement ses fonctions à raison de 33 heures hebdomadaires. Il est proposé de porter sa durée hebdomadaire de travail à 35 heures, correspondant à un temps complet.
VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19
Voté à l'unanimité

13- Création du conseil municipal des jeunes

La parole est laissée à Mme CHASSIN Louan.

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) est une instance municipale consultative destinée aux enfants et adolescents d'une commune. Il est créé par délibération du conseil municipal et fonctionne en parallèle du conseil municipal élu.
Le CMJ a un double rôle :

- Rôle éducatif : initier les jeunes à la vie démocratique, au fonctionnement des institutions locales, au débat, au vote et à la gestion de projets collectifs
- Rôle consultatif : collecter les idées et initiatives des jeunes pour améliorer la vie dans la commune, les traduire en projets et les soumettre au maire et au conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2143-2 relatifs à la création de comités consultatifs ;
Considérant la volonté de la municipalité de promouvoir la citoyenneté, la démocratie participative et l'engagement civique auprès des jeunes de la commune ;
Considérant qu'il convient d'offrir aux jeunes un espace d'expression, de dialogue et de proposition sur les projets communaux les concernant à définir ;
Il y a lieu de délibérer sur la mise en place du CMJ.
Règlement intérieur en annexe.

Avant de passer au vote, M. HEBRARD interpelle en indiquant que ce projet intervient assez tôt dans le mandat et qu'il aurait dû s'inscrire dans un cycle électoral, après une année de mandat, par exemple.

Mme CHASSIN répond qu'étant déjà bien en place dans sa délégation et pouvant assumer pleinement celle-ci, elle estime que le moment est idéal pour créer ce conseil municipal des jeunes. De plus, nous avons des jeunes très motivés. Elle ajoute qu'une candidate est d'ailleurs présente lors de ce conseil municipal.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Voté à l'unanimité

14-TE63 remplacement support dangereux parking gymnase

Reporté au prochain conseil municipal

15-Ventre parcelle AB202

La parole est laissée à Mme ROUX Maryline

Objet du projet

La commune souhaite céder la parcelle **AB 202** afin de permettre la construction d'un cabinet de kinésithérapie. Le projet est porté par les professionnels réunis au sein de la SCM Kiné du Sport. L'acquisition sera réalisée par une SCI actuellement en cours de constitution, créée pour porter le projet immobilier.

Cette opération doit permettre de maintenir les kinésithérapeutes à Saint-Beauzire et de préserver une offre de soins de proximité pour les habitants.

Caractéristiques de la parcelle

La parcelle **AB 202**, issue de la division de la parcelle communale AB 198 située rue du Maringot, présente une superficie définitive de 1 035 m². Le bornage et le plan de division ont été réalisés par le cabinet Géoval. La division foncière a fait l'objet d'un arrêté de non-opposition le 17 septembre 2026.

La parcelle est vendue non viabilisée et en l'état. Le prix de vente ne comprend donc aucun travail de viabilisation ou de raccordement réalisé ou financé par la commune.

Prix proposé

Après plusieurs échanges entre la commission professionnelle et les représentants de la SCM Kiné du Sport, le prix proposé est de 45 € par m², soit un montant total de 46 575 €.

Ce prix tient compte de plusieurs éléments :

• l'avis des Domaines : 37 500 € pour 937,50 m², soit 40 € par m², avec une marge d'appréciation de 15 % ;
• la précédente vente à Âges & Vie : 120 000 € pour 2 841 m², soit environ 42,23 € par m² ;
• la proposition initiale de 55 € par m², ramenée à 45 € après discussion ;
• les contraintes techniques du terrain et l'intérêt communal de maintenir cette offre de soins.

Décision proposée au Conseil municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la vente de la parcelle **AB 202**, d'une superficie de 1 035 m², non viabilisée et vendue en l'état, à la SCI en cours de constitution qui portera le projet immobilier de la SCM Kiné du Sport, au prix de 45 € par m², soit 46 575 € au total.

M. HEBRARD indique qu'un dossier avait été transféré à ce sujet et qu'un accord avec l'acheteur avait été conclu avec un coût métrique de 55 €/m². Le passage à 45 €/m² entraîne une baisse de 10 000 € sur la vente de la parcelle.
Mme ROUX explique que les kinésithérapeutes ont reçu une proposition pour un terrain similaire dans la commune de Chappes, à un prix bien inférieur à la proposition initiale. Mme ROUX souhaite partager avec le conseil municipal la volonté de la commune de conserver et de préserver des professionnels de santé tels que les kinésithérapeutes sur notre commune.
Enfin, Mme ROUX rappelle que la proposition se situe dans la fourchette haute de l'avis des Domaines.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (M. DAUZAT- M. HEBRARD – Mme FARGES)
- POUR : 16

Voté à la majorité

16-Prêt pour l'achat de matériel pour le service technique

La parole est laissée à M. FIGUEREDO Gilles

Notre épareuse actuelle a 15 ans. Elle tombe de plus en plus souvent en panne, et les coûts de réparation augmentent d'année en année. Nous ne pouvons pas continuer à entretenir nos chemins avec un outil qui nous lâche au moment où nous en avons le plus besoin. Nous vous proposons donc de la remplacer par une épareuse neuve.

Le broyeur horizontal : un complément judicieux

Nous proposons d'acquérir en même temps un broyeur horizontal. Il est mieux adapté au broyage des talus : il travaille plus vite et sur une plus grande largeur. Cet achat présente deux avantages :

- **Gagner du temps ou de la distance.** On passe de 1.5 à 6 km/h pour l'épareuse à 4 à 10 km/h pour le broyeur

 À temps de travail égal, nous pourrons broyer davantage de kilomètres, ou bien réduire le temps nécessaire pour la même distance. Ce point est important, car le linéaire à entretenir par la commune va augmenter d'année en année, du fait de la baisse des allocations versées par le syndicat rive droite de la Morge.
- **Préserver l'épareuse.** En se répartissant le travail, les deux machines s'usent moins. L'épareuse neuve durera plus longtemps, ce qui protège notre investissement.

Epareuse : Prise de Vente : 41600 euros HT / Reprise SMA : 17000 euros HT / Soulte 24600 euros HT soit 29520 euros TTC

Broyeur Accotement : Prix de vente : 9800 euros HT soit 11760 euros TTC

Petit matériel

-Brosse de désherbage : Prix de vente : 2004 euros HT soit 2404,8 euros TTC

-Elagueuse électrique : Prix de vente : 1731,54 euros HT soit 2077,85 euros TTC

-Sécateur électrique : Prix de vente : 749,25 euros HT soit 899,1 euros TTC

Somme HT : 38884,79 euros / Somme TTC : 46661,75 euros / TVA : 7776,96 euros

Il est proposé de souscrire un prêt à hauteur de 46 661.75€ afin de financer ce matériel sur 5 ans.

Il a été reçu 2 propositions :

-Agilor : 38884.79€HT taux 3.75% + 7 776.69€ correspondant à la TVA taux 3.75%

-Crédit agricole : 46661.00€ taux 4.17%

agilor

ECHEANCIER

Synthèse

Entreprise :	COMMUNE ST BEAUZIRE	**Référence du dossier :**	868A2607555
Concession :	VACHER SA - RIOM	**Vendeur :**	Alexis BUSSEROLLE
Libellé de la transaction :	EPAREUSE	**Code barème :**	868 COLL PUB 2026 10 01 SOMMET
Date de livraison :	13/11/2026	**Taux client :**	3,27 %
Première échéance :	10/01/2027	**Frais estimés :**	195,00 €
Montant du financement :	38 884,79 €	**Taux ADE :**	0,5232 %
Périodicité :	Annuelle		
Durée de remboursement :	50 mois		

Tableau d'amortissement

Date d'échéance	Capital restant dû (€)	Intérêt (€)	Amortissement (€)	Echéances (€)
10/11/2026	38 884,79			0,00
10/01/2027	31 600,08	211,92	7 284,71	7 496,63
10/01/2028	24 077,16	1 033,32	7 522,92	8 556,24
10/01/2029	16 308,24	787,32	7 768,92	8 556,24
10/01/2030	8 285,28	533,28	8 022,96	8 556,24
10/01/2031	0,00	270,93	8 285,28	8 556,21
Total		2 836,77	38 884,79	41 721,56

ECHEANCIER

Synthèse

Entreprise :	COMMUNE ST BEAUZIRE	**Référence du dossier :**	868A2607556
Concession :	VACHER SA - RIOM	**Vendeur :**	Alexis BUSSEROLLE
Libellé de la transaction :	EPAREUSE	**Code barème :**	868 TVA COLL PUB 2026 10 SOMMET
Date de livraison :	13/11/2026	**Taux client :**	3,75 %
Première échéance :	13/03/2027	**Frais estimés :**	0,00 €
Montant du financement :	7 776,96 €	**Taux ADE :**	0,5232 %
Périodicité :	Annuelle		
Durée de remboursement :	4 mois		

Tableau d'amortissement

Date d'échéance	Capital restant dû (€)	Intérêt (€)	Amortissement (€)	Echéances (€)
13/11/2026	7 776,96			0,00
13/03/2027	-0,00	97,22	7 776,96	7 874,18
Total		97,22	7 776,96	7 874,18

TAUX FIXE TRIMESTRIEL CAPITAL CONSTANT

Document non contractuel
Sous réserve d'acceptation par notre Comité des Crédits

Proposition du 29/09/2026
Offre valide jusqu'au 29/10/2026
Montant : 46 661,00 €
Frais : 69,00 €
Somme des intérêts : 5 107,63 €

COMMUNE ST BEAUZIRE
matériel technique

Taux : 4,17 %
Nombre d'échéances : 20
Durée : 60 mois
Fréquence : Trimestrielle
Mise à disposition : 05/10/2026
1ère échéance : 05/01/2027

ECH	Date échéance	C.R.D avant échéance	Remboursement capital	Interets	Echeance	Intérets cumulés	C.R.D après échéance
1	05/01/2027	46 661,00	2 333,05	486,44	2 819,49	486,44	44 327,95
2	05/04/2027	44 327,95	2 333,05	462,12	2 795,17	948,56	41 994,90
3	05/07/2027	41 994,90	2 333,05	437,80	2 770,85	1 386,36	39 661,85
4	05/10/2027	39 661,85	2 333,05	413,47	2 746,52	1 799,83	37 328,80
5	05/01/2028	37 328,80	2 333,05	389,15	2 722,20	2 188,98	34 995,75
6	05/04/2028	34 995,75	2 333,05	364,83	2 697,88	2 553,81	32 662,70
7	05/07/2028	32 662,70	2 333,05	340,51	2 673,56	2 894,32	30 329,65
8	05/10/2028	30 329,65	2 333,05	316,19	2 649,24	3 210,51	27 996,60
9	05/01/2029	27 996,60	2 333,05	291,86	2 624,91	3 502,37	25 663,55
10	05/04/2029	25 663,55	2 333,05	267,54	2 600,59	3 769,92	23 330,50
11	05/07/2029	23 330,50	2 333,05	243,22	2 576,27	4 013,14	20 997,45
12	05/10/2029	20 997,45	2 333,05	218,90	2 551,95	4 232,04	18 664,40
13	05/01/2030	18 664,40	2 333,05	194,58	2 527,63	4 426,61	16 331,35
14	05/04/2030	16 331,35	2 333,05	170,25	2 503,30	4 596,87	13 998,30
15	05/07/2030	13 998,30	2 333,05	145,93	2 478,98	4 742,80	11 665,25
16	05/10/2030	11 665,25	2 333,05	121,61	2 454,66	4 864,41	9 332,20
17	05/01/2031	9 332,20	2 333,05	97,29	2 430,34	4 961,70	6 999,15
18	05/04/2031	6 999,15	2 333,05	72,97	2 406,02	5 034,66	4 666,10
19	05/07/2031	4 666,10	2 333,05	48,64	2 381,69	5 083,31	2 333,05
20	05/10/2031	2 333,05	2 333,05	24,32	2 357,37	5 107,63	-0,00

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Voté à l'unanimité

17 -Subvention FAFA pour les abris de touche

La parole est laissée à Mme GRENET Amélie
Mme GRENET souhaite informer que les abris de touche actuels seront disposés sur les terrains annexes au terrain d'honneur (terrains d'entraînement) et permettront aux joueurs ainsi qu'à leurs équipements d'être protégés en cas d'intempéries
Il y a lieu de changer les abris de touche du terrain de foot de la commune. Un devis de 7 642.06€ TTC de Sport passion a été fourni. Pour cet équipement, il est possible d'obtenir une subvention de la FAFA à hauteur de 50% du montant HT soit 3150€.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Mail du vendredi 9/10/2026 à 15h18 :

Bonjour ;

1. ***La démission du 1er adjoint étant actée au 1er octobre 2026, il y a lieu de convoquer en remplacement et sans nouvelle formalité, un nouveau conseiller (ère) dans l'ordre de la liste pour ce conseil du 15 octobre 2025.***
2. ***Informations demandées :***
 21- Quel est le montant de la trésorerie au 10 octobre 2026.
 22- Le point sur le financement du nouveau restaurant scolaire : recettes et dépenses réalisées et recettes et dépenses à réaliser au 10 octobre 2026.

Bon weekend. JP HEBRARD

M.FIGUEREDO répond à la question et mentionne qu'en date du 9 octobre 2026 la trésorerie de la commune s'élève à 185 175,19€.
M.FIGUEREDO Gilles informe le conseil municipal de l'état des dépenses, des recettes et des restes à payer du projet du nouveau restaurant scolaire :

Dépenses/Recettes	*Dépenses*	*Recettes*	
	2 189 697,6 €	*DETR*	*297 360 €*
		FIC	*84 250 €*
		Région	*130 874,96 €*
Total	***2 189 697,6 €***	***512 484,96 €***	

Reste à payer/recevoir :

Dépenses	*Recettes*	
16 711,43 €	*DETR*	*152 640 €*
	FIC	*182 698 €*
	Région	*69 125,04 €*
16 711,43 €	***404 463,04 €***	

Madame LOPES précise que le reste à payer de 16 711,43€ est une valeur non exhaustive car il a été reçu un mail de la DGFIP afin d'établir des régularisations sur 2023-2024-2025 relatif à ce projet.

- ***Autres questions de M. HEBRARD***

M.HEBRARD interpelle, M. le Maire au sujet de son discours pour l'inauguration du restaurant scolaire. En effet, M. Le Maire a remercié le crédit agricole, partenaire financier. Néanmoins, il aurait fallu également remercier la « Banque des territoires » qui a participé massivement à l'emprunt contracté.
M.AUGERE confirme que le crédit agricole était bien un des partenaires financiers et qu'il s'agit d'une erreur d'avoir omis la banque des territoires.
M.HEBRARD, informe qu'en octobre, il y a eu une réunion concernant l'entretien du Gensat, ruisseau qui relie Saint-Beauzire, à la ville de Ménétrol. Il demande si Saint-Beauzire a été représenté par un élu.
M.CHABRIER, adjoint au maire, confirme qu'il s'est bien rendu à cette réunion.

- ***Point sur le restaurant scolaire par M. MIGNE***

M. MIGNE annonce que le restaurant scolaire a fait l'objet d'un dysfonctionnement en septembre dû à des canalisations trop pleines. Les tampons de ces dernières étaient également pleins, ce qui a induit une remontée d'odeurs nauséabondes. Grâce à la réactivité de l'intervention, le nettoyage des canalisations a été effectué et tout fonctionne naturellement. Le diagnostic montre le passage de 3 points d'eau dans l'ancien restaurant scolaire à 24 points d'eau. Avec autant de points d'eau, il y a certains siphons qui ne servent pas tous les jours, d'où les remontées d'odeurs. Ainsi, les agents ont la charge de faire couler de l'eau dans l'ensemble des points d'eau régulièrement pour éviter tout assèchement.
M. MIGNE fait l'inventaire que, depuis le lancement du restaurant scolaire, un peu plus de 5 500 repas ont été distribués. Les vacances scolaires s'approchent et M. MIGNE réalisera un inventaire. Un inventaire tous les 30 jours de fonctionnement paraît raisonnable. Cet inventaire permettra de chiffrer le nouveau coût de fonctionnement.
Le bâtiment affiche une faible consommation énergétique, notamment grâce à l'excellent rendement des panneaux photovoltaïques au cours du mois de septembre. M. MIGNE souligne toutefois que l'organisation actuelle en deux services continue de poser des difficultés de fonctionnement, ce qu'il juge regrettable au regard de l'investissement important consenti pour ce restaurant scolaire. Il estime également que les jeunes enfants de l'école privée sont impactés par cette organisation, celle-ci modifiant leur rythme biologique habituel.
Enfin, M. MIGNE informe le conseil municipal de sa présence quotidienne au restaurant scolaire et indique qu'il y prend du plaisir. Il constate que les enfants mangent bien et que les agents sont très investis et professionnels.
Mme SOUBEYROUX précise que, chaque jour, ce sont entre 195 et 210 repas qui y sont préparés et servis.

- ***Effectifs école publique et école privée pour l'année scolaire 2026-2027***

Mme SOUBEYROUX, après avoir fait le point avec les directeurs des deux écoles, énonce les effectifs des deux écoles de Saint-Beauzire par niveau :

Niveaux / Classes	*Effectifs années scolaires 2026-2027*
PS/MS	*25*
MS/GS	*20*
GS/CP	*20*
CP/CE1	*20*
CE1/CE2	*22*
CE2/CM1	*21*
CM1/CM2	*26*
Total	*254*

Un total de 254 enfants. Il n'y a pas eu trop de changement depuis les effectifs de 2025-2026, mais le directeur de l'école publique, M. TOUZET est inquiet pour la rentrée de 2027-2028.

Niveaux / Classes	*Effectifs années scolaires 2026-2027*
PS/MS	*27*
GS/CP	*22*
CE1/CE2	*22*
CM1/CM2	*16*
Total	*87*

- ***Accusation de réception d'un mail à l'opposition par M. FEVRIER***

M.FEVRIER a adressé aux membres de l'opposition, en date du 17 septembre 2026, un mail intitulé « Expression de l'opposition sur le bulletin municipal 2026 ». Ce mail demande à ces membres :
- La transmission du contenu, conformément à l'article 32 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 4 photographies individuelles de chaque membre pour la présentation du conseil municipal sur le bulletin municipal et pour une mise à jour des photographies présentent sur le site internet de la commune.
Ces éléments sont à envoyer avant le 30 octobre 2026.
M. FEVRIER demande un accuser de réception de ce mail et de son contenu.
M.HEBRARD confirme la réception de ce courrier électronique.

- **Interpellation de Mme PIRIN-BERTRAND au sujet d'un chantier de TE 63**

Mme PIRIN-BERTRAND annonce que les travaux de TE63, place des Sanchots et rue de Pont-du-Château, s'achèveront prochainement. Néanmoins, lors des travaux, un arbre de la place des Sanchots a dû être supprimé et la société SADE a confirmé à Mme PIRIN-BERTRAND qu'un accord avec l'ancienne municipalité avait été conclu pour ne pas remplacer cet arbre.
Ainsi, Mme PIRIN-BERTRAND demande à l'opposition si les dires de la société sont exacts.
M. HEBRARD répond qu'il n'a pas, dans l'immédiat, la réponse à cette question, mais qu'il s'informera auprès de l'adjoint qui était en charge des travaux à cette période.
Mme PIRIN-BERTRAND demande une réponse rapide afin de revenir le plus rapidement possible vers la société SADE.

Planning des réunions

- 26 octobre : visite annuelle de la caserne de pompiers

Evènements de octobre-novembre à venir

- 16 octobre : élection du CMJ
- 2 novembre : Trophées des champions
- 11 novembre : commémoration de la grande guerre
- 17 novembre : inauguration de l'Entreprise IPC

Prochain conseil municipal : Le jeudi 26 novembre 2026 heure à 19h30, à la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Beauzire.

Fin de séance : 20h50

A Saint Beauzire, le 21 octobre 2026

Le secrétaire de séance — Le Maire

Yann FEVRIER — Alain AUGERE

DÉLIBERATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
82	79	Démission et élection du 1er adjoint
83	80	Règlement intérieur du conseil municipal modification de l'article 28
84	81	Désignation des membres des commissions communales suite à démission du 1er adjoint
85	82	Désignation des membres de la commission Sécurité Prévention Formation Inclusion et handicap
86	83	Commission d'appel d'offres
87	84	Nombre de conseillers délégués
88	85	Délégations de fonctions aux conseillers délégués
89	86	Désignation des délégués EPF-SMAF suite à démission 1er adjoint
90	87	Désignation des membres de la CLECT suite à démission 1er adjoint
91	88	Désignation des délégués CNAS suite à démission 1er adjoint
92	89	Désignation des délégués SIAEP suite à démission 1er adjoint
93	90	Adhésion au service commun « Systèmes d'information Numériques » de RLV
94	91	Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un titulaire momentanément absent
95	92	Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil, état civil, urbanisme de 33h à 35h hebdomadaire
96	93	Création du conseil municipal des jeunes
97	94	Vente parcelle AB202
98	95	Prêt pour l'achat de matériel pour le service technique
99	96	Subvention FAFA pour les abris de touche

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

NOM PRENOM	SIGNATURE
AUGERE Alain	
FEVRIER Yann	
CHABRIER Michel	
CHASSIN Louan	
DAUZAT Christian	Pouvoir à Jean Pierre HEBRARD
FARGES Eliane	
FIGUEREDO Gilles	
GARCIA Christophe	Pouvoir à Valérie SOUBEYROUX
GRENET Amélie	
GIRIN Séverine	
HEBRARD Jean Pierre	
MIGNE Didier	
PENAY Florence	
PIRIN-BERTRAND Danielle	
PREMEL Quentin	Pouvoir à Danielle PIRIN-BERTRAND
ROUGIER Mireille	
ROUX Maryline	
SOUBEYROUX Valérie	
TEXIER Stéphanie	